

Briefing 2017 : Sahara Occidental et MINURSO

Résumé

1. Les revers de la stratégie marocaine au Sahara Occidental offrent un espoir de changement :
 - Embarras de l'aventure militaire marocaine dans la zone tampon de l'ONU - levée grâce à la pression de l'ONU
 - Retour marocain à l'UA aux côtés du Sahara Occidental
 - Arrêt de la Cour de justice de l'Union Européenne qui interdit au Maroc d'exporter des produits du Sahara Occidental vers l'UE.
2. Pourtant, la sombre réalité des violations des droits de l'homme au Sahara Occidental occupé par le Maroc perdure - en dépit de la présence de la MINURSO sur le territoire.
3. Le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination reste bafoué, un quart de siècle après l'arrivée de la MINURSO pour organiser un référendum.

Recommandations

1. Fixer une date pour un référendum libre et équitable à effectuer au Sahara occidental, et comprenant une option pour l'indépendance sur le bulletin de vote, conformément au droit international établi de l'autodétermination. On peut s'attendre à ce que le Maroc proteste, mais il ne devrait pas être autorisé à imposer quoique ce soit à l'ONU.
2. Développer un solide plan conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour faire respecter les résultats du référendum, si l'une des parties ne respecte pas la décision de l'électorat sahraoui.
3. Accorder à l'opération de maintien de la paix de la MINURSO le mandat légal de surveiller et de faire rapport sur les droits de l'homme dans les territoires contrôlés par le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO. Cet organe doit communiquer ses conclusions directement au Conseil de sécurité de l'ONU et être une présence permanente jusqu'au référendum.
4. S'appuyant sur la reconnaissance importante par la Cour de justice de l'UE des droits sahraouis au contrôle de leurs ressources naturelles, exiger la fin de l'extraction des ressources naturelles du Sahara Occidental si les accords ne tiennent pas compte des intérêts et les souhaits des autochtones sahraouis.

Vue d'ensemble : les fissures marocaines

Plusieurs événements survenus au cours de la dernière année ont affaibli la position politique du Maroc concernant son occupation du Sahara Occidental. Ceux-ci donnent l'espoir qu'une pression continue pourra entraîner des progrès vers un règlement du conflit.

La provocation marocaine

Comme il a été largement signalé, en août 2016, le Maroc a risqué de relancer le conflit armé en envoyant ses forces de sécurité près de Guerguerat, au sud du Sahara Occidental, une « zone tampon » neutre tenue par la MINURSO. En réponse, les troupes du Front POLISARIO se sont mobilisées et la MINURSO a été

rapidement déployée pour maintenir la paix. L'impasse a duré plus de six mois, jusqu'à début mars de cette année, lorsque, suite à la pression de l'ONU, les forces marocaines se sont retirées¹.

Ce geste extraordinairement irresponsable du Maroc est difficile à comprendre. Il peut s'agir d'une initiative délibérément provocante, conçue pour tester la réaction de la MINURSO et du Front POLISARIO à une violation des accords de cessez-le-feu. Ou d'un calcul erroné basé sur l'arrogance, résultant d'années d'impunité marocaine pour ses actions au Sahara Occidental. Dans les deux cas, cela démontre que le pouvoir marocain au Sahara Occidental est une source d'instabilité pour la région. Le Conseil de sécurité est également bien informé de la réaction acerbe du Maroc à la précédente discussion du Secrétaire général sur le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et de l'expulsion de nombreux membres de la MINURSO.

Le changement en Afrique et en Europe

En février de cette année, quelques semaines avant la fin de l'aventure Guerguerat, le Maroc a rejoint l'Union Africaine, 32 ans après avoir quitté son prédécesseur (l'OUA) pour protester contre l'entrée du Sahara Occidental. Ce faisant, le gouvernement marocain a tacitement admis que son boycott de l'UA n'a pas fonctionné. La RASD a répondu positivement au retour du Maroc et a indiqué sa volonté de négocier².

En décembre 2016, la Cour de justice de l'Union européenne a jugé que l'accord commercial UE-Maroc ne comprenait pas le Sahara Occidental - affaiblissant ainsi la base économique de l'occupation marocaine.

Néanmoins, la situation reste grave. La répression et les violations des droits de l'homme continuent dans les zones du Sahara Occidental sous occupation marocaine, comme détaillé ci-dessous. En outre, malgré le recul juridique, le Maroc poursuit ses efforts pour gagner économiquement l'occupation du territoire.

Droits de l'homme

En dépit des sables mouvants au niveau international, la réalité quotidienne d'impasse persiste pour le peuple sahraoui. Les Sahraouis continuent tous à être privés du droit à l'autodétermination promis il y a 26 ans lors de l'accord de cessez-le-feu de l'ONU. Ceux qui vivent sous la domination marocaine dans la partie occupée du Sahara Occidental subissent la répression de leur liberté d'expression³, les autorités ayant « systématiquement empêché des rassemblements en faveur de l'autodétermination »⁴.

Les organisations de défense des droits de l'homme signalent qu'en janvier dernier, un jeune garçon de 11 ans a été détenu par la police marocaine pour avoir dessiné un drapeau du Sahara Occidental et qu'au total 24 mineurs sahraouis ont été détenus en raison de manifestations politiques, cela lors du dernier trimestre de 2016⁵. Beaucoup ont été battus pendant leur garde-à-vue.

Le re-jugement des prisonniers politiques sahraouis de Gdeim Izik

L'annulation des condamnations des prisonniers Gdeim Izik et l'ouverture d'un nouveau procès est un fait positif notable. Ces Sahraouis ont été condamnés pour des infractions violentes lors de la destruction marocaine du camp de protestation sahraoui de Gdeim Izik en novembre 2010. Nombre d'entre eux purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité. Ils ont été condamnés par un tribunal militaire en 2013, en grande partie sur la base d'aveux – qu'ils affirment leur avoir été extorqués sous la torture.

De mars à avril 2016, de nombreux prisonniers ont fait grève de la faim. En juillet 2016, un autre tribunal marocain a déclaré les condamnations militaires « nulles et non avenues » et a ordonné un procès civil. En décembre 2016, le Comité des Nations Unies contre la torture a condamné le Maroc pour avoir recouru à la torture et pour n'avoir pas enquêté sur les allégations de torture commises sur Naama Asfari, inculpé faisant partie de ce groupe.

Des procédures préliminaires ont été engagées en décembre 2016 et janvier 2017. Toutefois, il semble y avoir de graves lacunes dans le procès, notamment : les avocats de la défense dans l'impossibilité de communiquer avec les prévenus, les proches des accusés menacés par le personnel de sécurité marocain dans le tribunal, et plus encore⁶.

Le Maroc a poursuivi sa politique de déportation d'étrangers soupçonnés de vouloir parler aux militants sahraouis des droits humains. En janvier 2017, 57 personnes - la plupart norvégiennes - ont été expulsées du Sahara occidental⁷. Ces visites et expulsions ont coïncidé avec le procès des détenus du groupe de Gdeim Izik. D'autres expulsions de journalistes et d'avocats étrangers ont eu lieu à l'automne 2016⁸.

Un rôle clair pour la MINURSO

Les violations continuelles des droits de l'homme commises par les forces marocaines au Sahara Occidental sont inacceptables en elles-mêmes, et ne peuvent que faire obstacle à une résolution pacifique du conflit. Il est donc extraordinaire que la MINURSO ne soit pas chargée de surveiller la situation des droits de l'homme sur le territoire.

L'examen de haut niveau des opérations de maintien de la paix par l'ONU souligne l'importance des missions agissant pour protéger les droits humains des civils. Elle note en particulier que :

« La surveillance du respect des droits de l'homme, l'enquête et la présentation de rapports par des responsables des droits de l'homme et des conseillers en protection des enfants et des femmes, des efforts de plaidoyer, en particulier par les dirigeants des missions supérieures, contribuent à renforcer la responsabilisation et la prévention des violations des droits de l'homme. Le fait de ne pas s'attaquer à ces violations contribue à créer un climat d'impunité »⁹.

Dans nos recommandations, nous soulignons une fois de plus la nécessité pour la MINURSO d'avoir le mandat légal de surveiller les droits de l'homme au Sahara Occidental.

Ressources naturelles

Les manoeuvres marocaines pour profiter des ressources naturelles du Sahara Occidental ont été marquées en décembre par un important arrêt de la Cour de justice de l'Union Européenne. La décision reconnaît que le Sahara Occidental a un « statut séparé et distinct » du Maroc. L'accord de libéralisation des échanges entre l'UE et le Maroc n'est donc pas applicable au commerce impliquant le Sahara Occidental. Le jugement reconnaît également que le consentement du peuple du Sahara Occidental est nécessaire à tout accord commercial couvrant le territoire - et que ni l'UE ni le Maroc n'a cherché ce consentement¹⁰.

Cette décision affectera non seulement l'actuel commerce marocain au Sahara Occidental vers l'UE - soit largement poisson, horticulture et phosphates - mais aussi la diversification future. On notera en particulier les ressources énergétiques du territoire. Dans une déclaration ultérieure, la Commission européenne a précisé que le « statut séparé et distinct du territoire du Sahara Occidental en vertu du droit international » affectera également les exportations futures en énergie, notamment des centrales solaires marocaines en projet sur le territoire¹¹.

En bref, l'UE a envoyé un signal clair qu'une résolution du conflit est nécessaire avant que le potentiel des riches ressources du territoire puisse être pleinement exploité.

Le développement économique en particulier dans le domaine des énergies propres et renouvelables est en lui-même positif, mais cela ne peut être au détriment des droits du peuple sahraoui. Une économie dirigée par et profitant à une occupation militaire - et, il semble, au Roi du Maroc personnellement¹² - ne mènera pas

à la prospérité et au bien-être à long terme. Au lieu de cela, il approfondit les inégalités au Sahara Occidental, et rend le conflit encore plus difficile à résoudre.

Conclusions

L'ONU a montré, dans sa réponse à l'aventure marocaine près de Guerguerat, qu'elle est capable de prendre des mesures fermes sur le Sahara Occidental, et que ce faisant elle obtient des résultats. D'autre part, le Comité contre la torture a montré que, lorsque l'ONU reçoit des informations sur les violations des droits de l'homme, elle peut intervenir de façon importante.

Une action ferme de l'ONU ne menace pas la stabilité au Sahara Occidental. Dans les faits, elle peut l'améliorer et contribuer à renforcer la confiance des populations de la région, en particulier des Sahraouis, pour que le droit et les droits de l'homme soient respectés dans l'avenir du Sahara Occidental. Sans cette confiance, un nouveau conflit demeure possible.

Comme l'ont souligné les événements de l'année dernière, un pouvoir marocain sans contrôle et la prolongation de l'occupation marocaine du Sahara Occidental provoque l'instabilité du territoire. Nos recommandations indiquent des mesures que l'ONU pourrait et devrait prendre.

Le Forum Action pour le Sahara Occidental

Le Forum Action pour le Sahara Occidental (FASO) est une organisation internationale de plaidoyer axée sur le Sahara Occidental. Le FASO plaide pour que l'Organisation des Nations Unies (ONU) respecte ses obligations légales et morales pour permettre à la MINURSO d'organiser et de mettre en œuvre un référendum libre et équitable au Sahara Occidental. En collaboration avec divers gouvernements, ONG, syndicats et défenseurs des droits de l'homme, le FASO dirige les campagnes internationales, les efforts de lobbying et fournit des informations et des ressources aux militants et aux décideurs du monde entier.

Références

1. BBC (2017) Western Sahara: Morocco to pull out of UN buffer zone, <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-39103401>
2. BBC (2017) Western Sahara welcomes Morocco's African Union membership, <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-38808811>
3. Amnesty International (2017) Report 2016/17: the state of the world's human rights. (Morocco/Western Sahara chapter pp258-261.)
4. Human Rights Watch (2017) World Report 2017, Morocco/Western Sahara chapter.
5. Adala UK (2017) Boy detained by Moroccan police for drawing Western Saharan flags, <https://adalauk.org/2017/01/22/boy-detained-by-moroccan-police-for-drawing-western-sahara-flags/>
6. Moe, T. S. (2017) Trial Observation Report: proceedings against the "Group Gdeim Izik" in Salé, Morocco, 23rd to 25th of January 2017.
7. Norwegian Support Committee for Western Sahara (2017) 57 foreigners expelled from Western Sahara last five days, <http://www.vest-sahara.no/a49x2488>
8. Human Rights Watch (2017) World Report 2017, Morocco/Western Sahara chapter.

9. High-Level Independent Panel on United Nations Peace Operations (2015) Uniting Our Strengths for Peace – Politics, Partnerships, and People: Report of the High-Level Independent Panel on United Nations Peace Operations – page 23.
10. Court of Justice of the European Union (2016) The Association and Liberalisation Agreements concluded between the EU and Morocco are not applicable to Western Sahara, Press Release 146/16, Luxembourg.
11. European Parliament (2016) Question and answer - Subject: Installation of energy plants in the territory of Western Sahara, <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bWQ%2bP-2016-009554%2b0%2bDOC%2bXML%2bV0%2f%2fEN&language=EN>
12. Dudley, D. (2016) European Court Dismisses Morocco's Claim To Western Sahara, Throwing EU Trade Deal Into Doubt, Forbes online <https://www.forbes.com/sites/dominicdudley/2016/12/21/european-court-dismisses-moroccos-claim-to-western-sahara-throwing-eu-trade-deal-into-doubt/#5ae824604493>